



PREFECTURE DE LA DORDOGNE

DEMANDE d'AUTORISATION ADMINISTRATIVE PROPRE à NATURA2000

Valant également EVALUATION d'INCIDENCE du PROJET



Rappel : Si votre projet est mentionné dans l'arrêté préfectoral n° 120277 du 20 mars 2012 et n'est pas soumis par ailleurs à une procédure de déclaration, d'autorisation ou d'approbation, vous devez déposer une demande au titre du régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire vous aide à déposer votre demande d'autorisation, en permettant de répondre à la question préalable suivante : mon activité ou mon projet est-il susceptible d'avoir un impact négatif sur un site Natura 2000 ?

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur activité n'aura pas d'effet important sur un site Natura 2000.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence significative.

Attention : si tel n'est pas le cas et qu'un impact non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. page 8 : « où trouver de l'information sur Natura 2000 ? »).

Pour qui ?

Ce formulaire doit être envoyé à la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (coordonnées page 8). Le délai d'instruction est de deux mois.

Conseils pratiques :

Avant de commencer à remplir le formulaire, lisez-le dans son intégralité. Bon nombre d'informations sont disponibles sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine (lien page 8).

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : EDF HYDRO CENTRE

Commune et département : Limoges (87)

Adresse : 19 Bis avenue de la Révolution, BP 406, 87012 Limoges Cedex

Téléphone :

Email :

Type de projet : Abaissement de la retenue de Mauzac (24) – Restauration des vannes toits.

1 – Description du projet

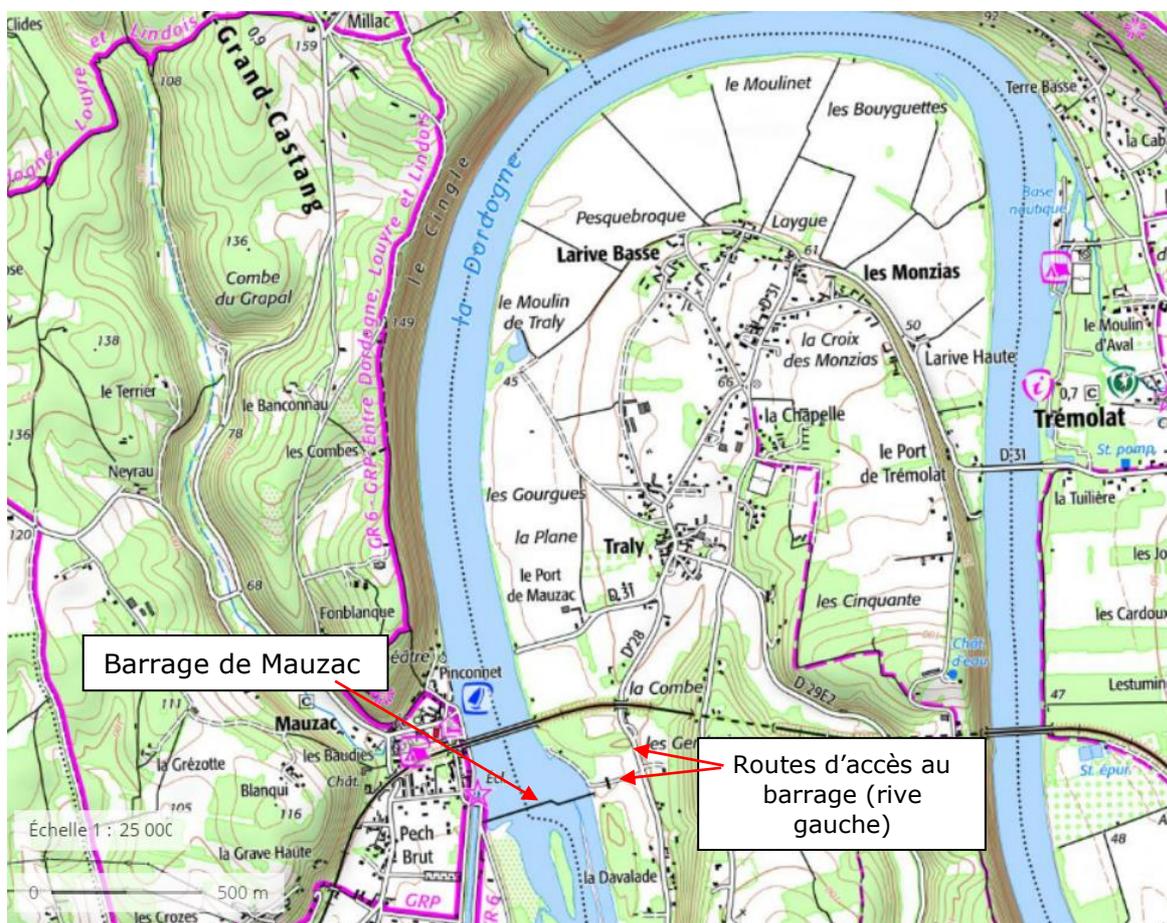
1-a/ Nature du projet ou de l'activité

- Premiers boisements
- Retournement de prairie ou de landes
- Création de plan d'eau > 500m²
- Vidange de plan d'eau > 100m²
- Travaux en zone humide > 100m²
- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de ponts, viaducs ou tunnels
- Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou cavités souterraines

Référez-vous à l'annexe de l'arrêté préfectoral n° 120277 du 20 mars 2012 pour vérifier, en fonction du type de projet et du site Natura 2000 sur lequel il se déroule, si vous êtes soumis à une évaluation des incidences ou non.

1-b/ Localisation et cartographie

Joindre une carte au 1/25 000^{ème} permettant de localiser précisément le projet et le ou les sites Natura 2000 concernés. La cartographie du projet doit prendre en compte les phases temporaires (ex : chantier) et les éventuels aménagements qui y sont liés (ex : chemin d'accès).



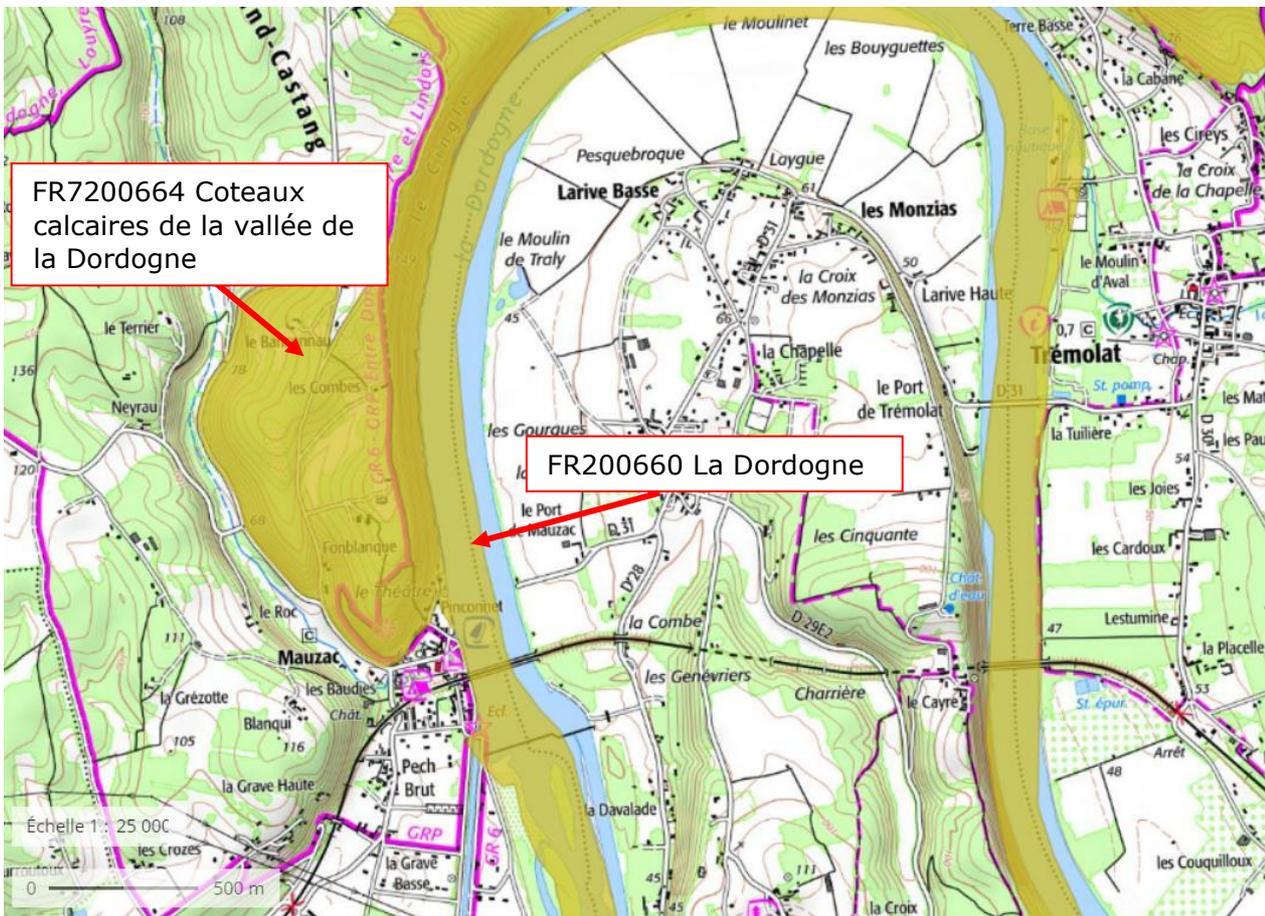


Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 FR200660 La Dordogne. (Géoportail, 2022).

Situation du projet :

Nom de la commune : Mauzac et Grand-Castang (24). Code postal : 24150.

au sein du (des) site(s) Natura 2000 suivants : n° : FR7200660 – Nom : La Dordogne.

1-c/ Description du projet

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

Des dégradations sur les vannes toits (VT) ont été observées lors d’inspections. Ces dégradations altèrent à la fois la fonctionnalité et la sécurité de l’ouvrage. Des travaux d’entretien et de restauration des vannes toits sont programmés à l’été 2023.

L’objectif de ces travaux est de réparer les éléments vétustes des cinq vannes toits afin de pérenniser l’ouvrage.

Ces travaux seront d’ordre mécaniques et consisteront à reprendre les éléments présentés dans le tableau ci-après :

Travaux	VT1	VT2	VT3	VT4	VT5	Produits
	Travaux extérieur vannes toits					
Grille et vanne d'admission	X	X			X	

.....
.
.....
.
.....
.....

Emprises au sol temporaire et permanente (si connue) :m² (permanente)
.....m² (temporaire)
ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ² | <input type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

Longueur (si linéaire) : m.

L'emprise temporaire des travaux mécaniques sur les vannes toits sont représentés schématiquement sur les photographies ci-dessous. Ils n'auront aucune emprise sur un milieu ou habitat naturel.

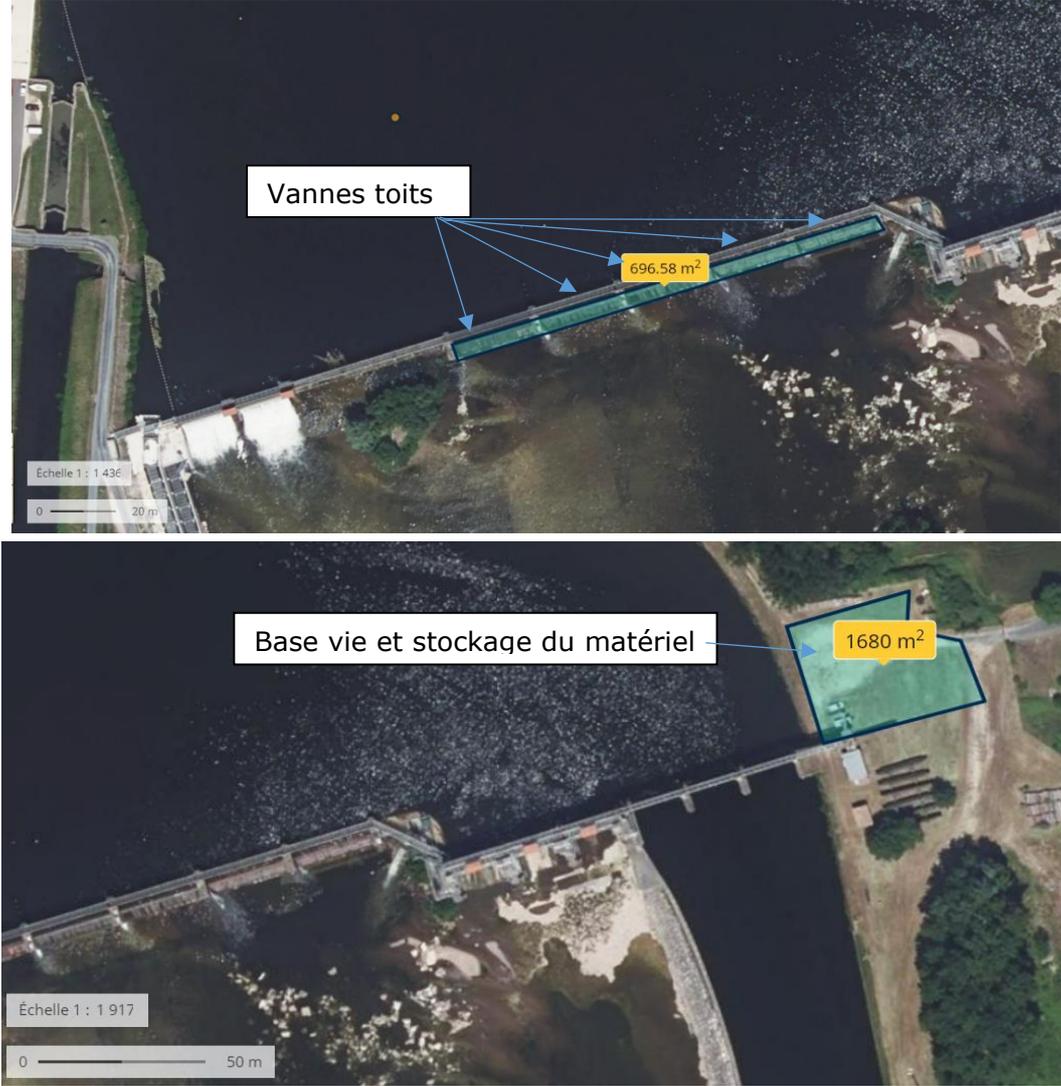


Figure 2 : Emprise au sol des travaux (Géoportail, 2022).

L'abaissement de la retenue de Mauzac aura temporairement une emprise sur plusieurs kilomètres à l'amont du barrage, jusqu'à la confluence avec la Vézère. Les écoulements deviendront très certainement lotiques principalement à partir de la section A2.4 (zone entourée en noire) puisque la section de passage des écoulements sera réduite et la vitesse augmentée en raison de l'abaissement.

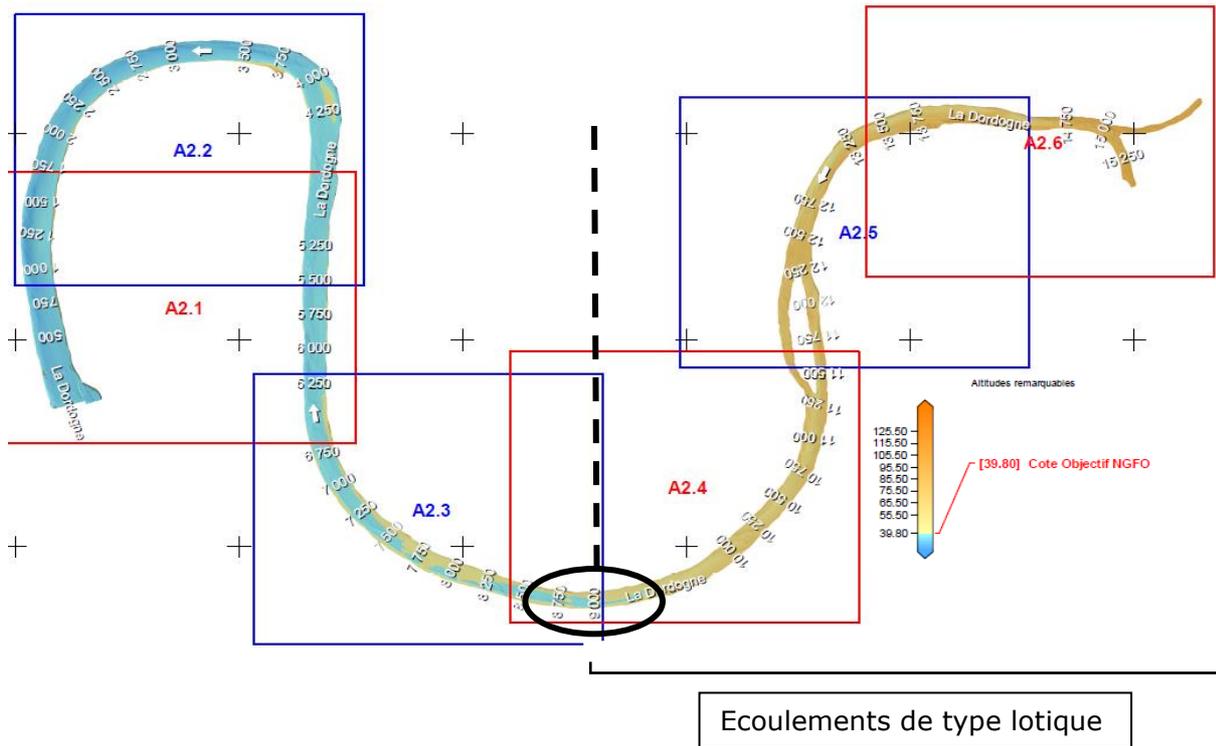


Figure 3 : Bathymétrie simplifiée de la retenue de Mauzac avec un objectif de cote à atteindre de 39.80 m NGF (EDF-DTG, 2021).

Calendrier : indiquer la période de réalisation avec le plus de précisions possibles (début / fin des travaux, jour/nuit, ...).

Les travaux se dérouleront à partir du 01/07/2024 jusqu'au 07/10/2024. Ils seront réalisés de jour et uniquement les jours ouvrés.

2 – Description de la zone d'implantation du projet

L'importance de l'impact d'un projet peut être différente en fonction de la sensibilité de l'environnement où il se déroule. Il convient donc de faire un état des lieux succinct.

2-a/ Usages actuels sur la zone concernée

Quelles sont les autres activités qui peuvent se dérouler (régulièrement ou de manière occasionnelle) à l'endroit où vous souhaitez réaliser votre projet ? Cocher les cases correspondantes.

- Aucune
- Chasse Pêche
- Sport & Loisirs (activités nautiques, bases nautiques, port de plaisance à Mauzac et Trémolat)

- Agriculture Pâturage / fauche Sylviculture
 Décharge sauvage
 Constructions ou campings, zone non naturelle : Camping sur les berges de la Dordogne, à Trémolat.....
 Autre (préciser l'usage) : Promenade sur les berges.....
 Commentaires :

.....

2-b/ Milieux naturels et espèces

A quoi ressemble le lieu où vous souhaitez réaliser votre projet d'un point de vue écologique ? Compléter les tableaux suivants en fonction de vos connaissances.
 Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, s'il est achevé, peut vous apporter des informations (cf. page 8 « cartographie et données sur les sites N2000 »).

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

Remarque : dans le cas d'un pont ou d'une cavité, indiquer le milieu environnant.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse		NON CONCERNE
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux		NON CONCERNE
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
Milieux rocheux	falaise		NON CONCERNE
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	autre :		
Zones humides	fossé		

	cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet aura lieu sur le barrage de Mauzac, situé sur la Dordogne. Aucun travaux ne sera réalisé dans le milieu naturel. Une partie des travaux sera confinée à l'intérieur des vannes toits. L'autre partie des travaux sera réalisée à l'extérieur des vannes toits, hors d'eau. L'abaissement de la retenue de Mauzac aura de potentiels impacts sur le cours d'eau de la Dordogne, classé site Natura 2000.
	étang		
	tourbière		
	gravière		
	prairie humide		
	autre :		
Autre type de milieu		

Groupes d'espèces	Nom commun	Cocher si présente ou potentiellement	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	le Crapaud épineux, le Grenouille commune et la Rainette méridionale	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection nationale, arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.
Crustacés			
Insectes	(Odonates) Cordulie splendide, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Gomphe de graslin	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de portée nationale.
Mammifères	Loutre	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de portée nationale.
Oiseaux			
Poissons	Saumon atlantique, Lamproie marine, Lamproie planer, Lamproie fluviatile, Grande alose, Alose	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de portée nationale (hormis Toxostome et Chabot fluviatile).

	feinte, Bouvière, Chabot fluviatile, Esturgeon, Toxostome.		
Plantes			

2-c/ Caractéristiques du ou des sites Natura 2000 sur lesquels se déroulent le projet

Les sites Natura 2000 ont été mis en place pour protéger des espèces (animales ou végétales) ou des milieux naturels (habitats) particuliers (cf. page 8 « cartographie et données sur les sites N2000 »). Listez les ci-dessous en indiquant, si possible, si les espèces ou habitats sont présents dans la zone où vous souhaitez réaliser votre projet.

Les travaux auront lieu sur les vannes toits du barrage de Mauzac. Ces travaux nécessitent l'abaissement de la retenue de 3,27 mètres en dessous de la cote 43.07 m NGF (RN). Le site Natura 2000 FR200660 La Dordogne est concerné par cet abaissement.

Habitats présents dans la zone de réalisation du projet (amont du barrage) :

- Le cours d'eau de la Dordogne
- Forêt riveraine mixte résiduelle
- Ripisylve résiduelle de Saules, Frênes, Peupliers et Aulnes

Espèces potentiellement présentes dans la zone de réalisation du projet : le Crapaud épineux, le Grenouille commune, la Rainette méridionale, Cordulie splendide, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Gomphe de graslin, Loutre, Saumon atlantique, Lamproie marine, Lamproie planer, Lamproie fluviatile, Grande alose, Alose feinte, Bouvière, Chabot fluviatile, Esturgeon, Toxostome.

L'ensemble des espèces piscicoles potentiellement présentes dans la zone sont répertoriées dans le paragraphe 6.4.2.1 du dossier d'exécution HSM-24-MAUZAH-DEXE.

3 – Incidences du projet

Il s'agit ici d'analyser les impacts de manière graduelle : le projet en tant que tel, les effets du projet sur son lieu d'implantation et enfin les effets du projet à l'échelle du ou des sites Natura 2000 et des enjeux de conservation.

3-a/ Effets prévisibles du projet

Quels peuvent être les effets de votre projet sur son environnement ? En tenant compte des phases de chantiers et des aménagements annexes, identifier les effets potentiels du projet sur son environnement (la zone d'effet pouvant dépasser l'emprise du projet et devant être cartographiée si possible)

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles

Bruits

Modification du type d'occupation du sol Autres

effets :

Commentaires :

L'abaissement de la retenue de Mauzac pourrait être à l'origine de matières en suspension dans le TCC. Toutefois, pour éviter ce phénomène l'abaissement du plan d'eau sera maîtrisé selon les débits entrants (3 à 25 cm/h). Également, un suivi de MES sera réalisé durant les travaux grâce à une sonde multi paramètres placée à l'aval du barrage.

.....
Concernant les autres phases des travaux, ces dernières ne présentent quasiment aucun risque de pollution puisque les travaux seront confinés, réalisés hors d'eau et aucun produit chimique toxique ne sera utilisé.

.....
.....
.....
.....

3-b/ Effets sur la zone d'implantation du projet

Indiquez sommairement les incidences potentielles à l'échelle de la zone d'implantation du projet dans la mesure de vos connaissances : effets temporaires, permanents, directs ou indirects, cumulés avec ceux d'une autre activité.

Cocher la ou les cases qui correspondent :

- destruction ou détérioration d'habitat : type d'habitat touché sur quelle surface ;
- destruction ou perturbation d'espèces : lesquelles (faune/flore) ? et nombre d'individus ;
- perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) : lesquelles (faune/flore) ?

Commentaires :

L'abaissement du plan d'eau risque de créer des poches d'eau à l'amont du barrage dans lesquelles des poissons pourraient être piégés. Une prospection et des pêches de sauvetage seront réalisées.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3-c/ A l'échelle du ou des sites Natura 2000 concernés par le projet

Vous avez listé au point 2-b et 2-c les espèces et les milieux importants pour le site Natura 2000. Il vous est demandé ici d'expliquer les impacts de votre projet sur ces espèces et ces milieux. Vous devez tenir compte des effets des autres activités qui se déroulent déjà dans cette zone.

Si le document d'objectifs est achevé, il peut vous apporter des informations sur la sensibilité des milieux et des espèces concernées.

Les espèces piscicoles pourraient être dérangées par le projet en raison de l'abaissement du plan d'eau qui pourrait perturber la continuité piscicole le temps des travaux ou piéger certains individus.

Cependant, des parades sont prévues pour éviter le dérangement de la faune aquatique. Il s'agit de :

- Réaliser les travaux en dehors des périodes de migration de la majorité des espèces
- Réaliser les travaux hors d'eau, confinés,
- Réaliser un abaissement maîtrisé,
- Suivre les MES,
- Réaliser des pêches de sauvetage.

4 – Conclusion

Attention : Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative (c'est-à-dire de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats ou des espèces du ou des sites Natura 2000) ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera remis au service instructeur.

A (Lieu) :	Signature :
Le (date) :	
Où trouver de l'information sur Natura 2000 ?	

La liste locale n°2

Pour savoir si votre projet ou activité est soumis au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000, consultez la liste locale n°2 à l'adresse suivante : <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-lesa1091.html>

Attention : les listes peuvent être différentes d'un département à l'autre, veuillez consulter celle qui concerne le département dans lequel aura lieu le projet. Si le projet se déroule à cheval sur plusieurs départements, veuillez consulter l'ensemble des listes concernées.

Les services instructeurs

DDT de la Dordogne	Eric FEDRIGO Josiane COURTEIX Hugo MAILLOS	05.53.45.56.37 05.53.45.56.99 05.53.45.56.98	Cité administrative Service EER – Pole EMN 24024 PERIGUEUX cedex
--------------------	--	--	--

La cartographie et les données sur les sites Natura 2000

Ces informations sont accessibles sur le site internet de la DREAL :

<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/?version=Natura2000>

Vous pouvez consulter le DOCOB, s'il est terminé, qui vous apportera des informations très précises sur les milieux, les espèces et les principes de gestion du site Natura 2000. Une synthèse appelée « résumé non technique » a parfois été réalisée : elle contient toutes les informations nécessaires pour compléter ce formulaire.

Vous pouvez aussi consulter le « formulaire standard de données » qui vous donnera, au minimum, les espèces et les milieux ciblés par le site qui vous concerne.

Vous pouvez également consulter des copies de ces documents à la DDT de votre département (voir coordonnées ci-dessus)

Autres sources d'information

➤ Vous pouvez vous rapprocher de la structure en charge de l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 concerné par votre projet ou par l'animateur du site s'il y en a un (voir annexe : coordonnées des animateurs par site).

➤ Visitez le site internet du ministère en charge de l'écologie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

➤ Aidez-vous des sites internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) : <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

4 ANNEXES